

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

REUNION DU LUNDI 13 JANVIER 2020

Président : M. AMSELLEM Emile,

Membres : Mmes RANSOU Virginie, GUILIANI Patricia et NAZICAL Marie-Ange, MM. GRESSIEN Georges, MOUSTAMID Abdou, LEBERRE Jean-Claude, Gérard, KUNTZMAN Michel, LOPES Paulo, GLAUDE Gérard,

Assistent : MM. DARDENNES Patrick, TAFININE Driss,

Absents excusés : MM. FOLTIER Bruno, GIRARD Jean-Claude, NOYON Joël, GOURDOU Jean-Philippe, SAINT-ALBIN Maurice, FETOUS Lakhdar.

AVIS AUX CLUBS

La Commission de FOOT EFFECTIF REDUIT présente à l'ensemble des clubs

tous ses MEILLEURS VOEUX et UNE BONNE ANNEE SPORTIVE POUR 2020.

« FOOTBALL D'ANIMATION »

La Commission déplore l'absence de 24 clubs : soit 35.8 % d'absents pour une réunion d'informations importantes, du vendredi 10 Janvier 2020.

Cette réunion avait pour but d'expliquer, en partie, la décision du Comité de Direction du 13/11/2019 concernant l'application des amendes pour la non-utilisation de la F.M.I. à compter de JANVIER 2020 dans les catégories suivantes :

*CRITERIUMS : «U10 - U11 et U12 - U13 »,

*CRITERIUMS : Claude LACHICHE «U12 - U13 »,

*CRITERIUMS : AVENIR « U10 - U11 ».

Barème de l'amende F.M.I « FOOTBALL D'ANIMATION »
à compter de JANVIER 2020

1ère : non-utilisation : un RAPPEL,

2ème : non-utilisation : une AMENDE de 50 € (par équipe sans F.M.I.)

Une réunion « FOOTBALL D'ANIMATION « OBLIGATOIRE » s'est déroulée

le VENDREDI 10 JANVIER 2020 à 18 H 30

au siège du DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL.

AVIS AUX CLUBS

SAISON : 2019 / 2020

1°) - **Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers :**

- Le nom du club,
 - L'objet de votre demande et les références des rencontres,
(Catégorie U6 à U13 - groupe - poule et date de la rencontre)
- UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.**

2°) - **Modes d'envoi du courrier ou mail au District VDM 94 : E-mail :**

secretariat@districtvaldemarne.fff.fr, et à la technique@districtvaldemarne.fff.fr

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de Football.

Courrier postal : **DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL**

131, boulevard des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE CEDEX.

Tél : 01.55.96.11.00 - Fax : 01.55.96.04.44

(Technique : **DRISS** 01.55.96.11.**43** ou **HEDI** : 01.55.96.11.**42**).

3°) - **Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et N° de licence :**

Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/09/2018.

Courrier club de Numéro d'affiliation 000000 du 19/09/2018.

Objet : report d'une rencontre

Responsable Monsieur.....club x. Licence n°.....

A Madame la Directrice administrative et pour info : la technique Monsieur...

ADMINISTRATIF

U8 - U9

Plateau : UJA MACCABI PARIS METROPOLE :

Courrier du club d'UJA MACCABI PARIS METROPOLE du 10/01/2020 :

Pris note de votre courrier, l'amende en U9 du 14/12/2020 est levée.

U 10 - U11

HAY LES ROSES C.A. / VAL DE FONTENAY AS U11 G 3 ABCD du 09/11/2019

Courrier du club de VAL DE FONTENAY AS du 06/01/2020 :

Sur la phase 2, nous avons dû changer le N° d'alternance : ce qui explique que vous devez vous déplacer à l'HAY-LES-ROSES. Ceci-étant, vous pouvez demander au club de l'Hay les Roses d'inverser les rencontres. Il faut faire une demande de changement officielle.

SANTENY SP.L.

Courrier du 11/01/2020 :

SANTENY SP.L. / CHOISY LE ROI A.S.U11 G7 A,B du 18/01/2020

Changement d'horaire et de terrain. Accord de la commission. **Prévenir vos adversaires.**

SANTENY SP.L.

Courrier du 10/01/2020 :

SANTENY SP.L. / ENT. S. D JEUNES DU STADE U11 G7 A,B du 01/02/2020

Changement d'horaire et de terrain. Accord de la commission. **Prévenir vos adversaires.**

SAISON 2019 - 2020 :

N°11 - JOURNAL DES AMENDES en « FOOT D'ANIMATION »

(DU PV 13/01/2020)

<u>CLUBS</u>	<u>CLUBS AMENDES</u>	<u>MOTIFS</u>	<u>RENCONTRES</u>	<u>MONTANTS DES AMENDES</u>
563601	UJA MACCABI PARIS METROPOLE	Annulation amende de la Réunion du lundi 06/01/2020	Plateau U8/U9 du Plateau du 14/12/2019	-20,00 €
	TOTAL GENERAL	DE L'AMENDE LEVEE	JOURNAL N°11	-20.00 €

ANNEXE FINANCIERE

1er forfait - U11 /U13 (par équipe),	10,00 €
2ème forfait - U11 / U13 (par équipe),	15,00 €
3ème forfait - U11 / U13 (par équipe),	30,00 €
Feuille de rencontre non-reçue par club recevant (U10/U11 ou U12/U13),	20,00 €
Feuille de rencontre par équipe (retard, irrégulière, mal remplie,..),	10,00 €
Disqualification G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - 1er tour, 1er Tour coupe VDM FUTSAL,	15,00 €
Forfait non-avisé, G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - 1er tour, 1er Tour coupe VDM FUTSAL,	30,00 €
Disqualification G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - 2ème tour, 2ème Tour Coupe VDM FUTSAL,	30,00 €
Forfait non-avisé G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - 2ème tour, 2ème Tour Coupe VDM FUTSAL,	60,00 €
Disqualification Festival U13 et challenge MERCIER - 3ème tour,	45,00 €
Forfait non-avisé Festival U13 et challenge MERCIER - 3ème tour,	90,00 €
Disqualification G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - Finale, Finale Coupe VDM FUTSAL,	120,00 €
Forfait non-avisé G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - Finale, Finale VDM FUTSAL,	120,00 €
Absence aux plateaux nouvelles pratiques (defifoot intercubs..),	100,00 €
C.R non-reçu des plateaux nouvelles pratiques,	50,00 €
Absence à la réunion annuelle école de FOOT,	100,00 €
Absence non-justifiée à une convocation,	40,00 €
U6 / U7 : Forfait ou absence (par équipe),	10,00 €
U6 / U7 : Compte-rendu non-reçu (par club d'accueil),	20,00 €
U8 / U9 : Forfait ou absence (par équipe),	10,00 €
U8 / U9 : Compte-rendu non-reçu (par club d'accueil).	20,00 €